DECLARATION SNES-FSU

CAPA du 20 JUIN 2012

Cette déclaration fait suite, et complète pour la catégorie des CPE, celle des élus SNES-FSU lors de l'ouverture des FPMA du 19/06/2012. En effet, après 5 ans d'une politique dévastatrice pour le Service Public d'Education, l'alternance politique doit se traduire par une véritable rupture dans la politique éducative, notamment dans le second degré.
En instaurant le dogme du non remplacement d'un fonctionnaire sur deux, en sacrifiant la formation des lauréats de concours, le précédent gouvernement a supprimé des milliers d'emplois dans la Fonction Publique, dégradant ainsi les conditions d'accueil des élèves, l'offre éducative dans le pays, mais aussi en altérant de manière inquiétante les conditions d'exercice des personnels. C'est une politique avec laquelle il est désormais urgent de rompre en proposant une alternative visant à une amélioration immédiate du système éducatif français !

L'ouverture d'une liste complémentaire conséquente prononcée par le président du jury du concours externe est un premier signe que nous jugeons positif. Cela correspond à une demande récurrente du SNES, rappelée ici même l'an dernier. Pour autant, cette volonté politique forte de changement doit se traduire concrètement par des recrutements supplémentaires dans un premier temps, puis par des créations de postes dès l'issue du collectif budgétaire annoncé. C'est pourquoi le SNES appelle, dès maintenant, à un Plan d'Urgence pour l'Education Nationale. De même, le dialogue social, qui doit au plus vite être restauré et amélioré, doit permettre la mise en place de réformes fortes, toujours guidé par une recherche de concertation avec les organisations syndicales.

Concernant le système des mutations, le SNES, syndicat majoritaire dans le second degré, réitère sa demande de retour à un mouvement national qui serait non seulement un gage d'égalité de traitement sur l'ensemble du territoire, mais aussi un moyen de fluidifier grandement les mutations. De plus, nous revendiquons une formation de qualité pour les stagiaires, un allègement significatif du temps de service ainsi que l'arrêt immédiat du dispositif ECLAIR et ses avatars, tel le Préfet des Etudes.
Pour la rentrée, et compte tenu des résultats des divers concours (internes, externes et de la liste complémentaire), nous pouvons nous attendre à un contingent largement abondé. Nous demandons donc, de manière officielle, que les stagiaires soient affectés à ½ temps. Cela permettrait de débloquer des postes afin de les réinjecter dans le mouvement. Il en va de même pour les postes ECLAIR susceptibles de se libérer en cours de mouvement.

En effet, une fois de plus, le mouvement intra académique est catastrophique avec un taux d'insatisfaction de l'ordre de 85% ! Beaucoup de collègues ne peuvent obtenir la mobilité tant prônée malgré des situations familiales avec enfants, ou bien après de nombreuses années en établissement difficile. Cette situation provoque incompréhension, désarroi et amertume chez des collègues qui ne voient plus d'issue à leur situation. Que dire aussi des demandes de priorités médicales jugées extrêmement sévèrement cette année, au point que certains collègues n'obtiennent même pas un poste fixe… ?

Enfin, lors du dernier groupe de travail, l'Inspection Académique des Bouches du Rhône nous a communiqué un nouveau barème pour la dotation des ETP d'AED. Ce barème pose un certain nombre de questions car grâce aux chiffres fournis par la DOS du rectorat, le critère du nombre de CPE par établissement y a été intégré. Outre le fait que cet élément n'est pas pertinent, c'est un déni de nos missions. Nous tenons à rappeler solennellement notre attachement à être gérés de la même manière que nos collègues enseignants, c'est-à-dire par la DOS et la DIPE du rectorat !

Les commissaires paritaires SNES-FSU :

ANTAR Djillali (Lycée Denis Diderot), ATIA Mohamed (Collège de Gréasque, Gréasque), BORELLY Patrick (Lycée Honoré Daumier, Marseille), BOURELY Yves (Lycée Alphonse Benoit, L'Isle-sur-la Sorgue), FONTANELLI Françoise (Collège Frédéric Mistral, Port de Bouc), HAYOUN Lerani (Z.R. Sud Est 13), HYVERNAUD Jean-Luc (Lycée Marseilleveyre, Marseille), LUTHY Eric (Collège La Batie Neuve, La Batie Neuve), SAMOUILLER Carole (Lycée professionnel Leau, Marseille) et SERVANTON Marlène (Collège André Malraux, Marseille).